Au même moment nous recevons...

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Band (Jahr): - (1925)

Heft 1

PDF erstellt am: 24.05.2024

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-623887

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Proposition pour la nomination du Jury de la XVI^eExposition Nationale des Beaux-Arts, Zurich 1925

Résultat de la votation des Sections (voir page 5/6).

Affiche de la Semaine suisse.

A l'occasion du concours pour l'affiche de la Semaine suisse 1924, des inconvénients regrettables se sont produits. Il avait été nommé un Jury composé des Messieurs: Richard Bühler, les peintres Holzmann et Kolb. Aucune des esquisses approuvées par ce Jury ne fut décidée pour l'exécution, mais bien un projet qui fut éliminé au premier tour. Bien que le Jury n'ait pas fait opposition aux prescriptions du programme, disant: «Le choix du projet destiné à l'exécution appartient à la direction de l'association de la Semaine suisse qui décidera autant que possible d'accord avec le Jury», - il est cependant de fait que, d'aucune manière, on n'a procédé d'accord avec le Jury autant que possible. Le Comité central de notre société, ayant été interpellé à ce sujet, a rendu attentive l'association de la Semaine suisse aux conséquences peu agréables de cette manière de procéder, en faisant observer que si l'on ne respecte pas les décisions d'un jury, la nomination d'un jury reste d'aucune valeur. Notre Comité central exigea que la décision du jury fut respectée. La réponse de l'association de la Semaine suisse n'a fait que confirmer notre reproche, puisqu'elle ne signifie autre chose que la déclaration de l'impossibilité de modifier ses décisions. Pour le cas où l'Association de la Semaine suisse viendrait à mettre au concours une nouvelle affiche, sans tenir compte de nos observations, nous attirons, dès à présent, l'attention de nos collègues sur ce qui vient d'arriver, et sur les risques qu'ils pourraient courir en pareil cas.

Au même moment nous recevons la déclaration suivante:

The with the

L'Association Syndicale des Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs et Artisans d'Art du Canton de Genève tient à porter ce qui suit à la connaissance de tous les artistes suisses:

Le Concours d'affiches du Salon d'Automobiles de cette année, de même que celui de 1924 ont été organisés et jugés en dépit des intérêts et des droits des artistes:

- 1° Le Comité d'organisation s'est refusé à faire connaître la composition du Jury.
 - 2° Il envisageait dans le règlement la possibilité de s'adjoindre

des compétences. Il ne l'a pas fait et s'est exposé à des erreurs comme celle, commise l'an dernier, de récompenser un projet ne répondant pas aux conditions du règlement.

3° Il a procédé à l'exposition des œuvres en public après avoir préalablement fait modifier un des projets primés.

Enfin, l'Association Syndicale déplore que le sérieux et la compétence artistique qui ont inspiré les décisions du Jury n'aient pas été proportionnés aux très gros efforts artistiques fournis à l'occasion de ce concours. Elle informe les artistes suisses qu'elle recommandera à l'avenir le boycottage de ce concours si le Comité du Salon de l'Automobile se refuse à se rendre compte plus exactement de ses compétences et persiste à méconnaître les garanties que les artistes sont en droit d'attendre.

L'Association Syndicale des Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs et Artisans d'Art du Canton de Genève Pour le Comité: Alexandre Mairet, Vice-président.

Appel à nos membres.

Nous appelons l'attention de tous nos membres sur le 60° jubilé de notre Société en 1925. En cette occasion nous serions reconnaissants à tous ceux qui pourraient nous donner des renseignements sur la fondation et les premières années de la vie de notre Société. Ces renseignements serviront à compléter l'abrégé historique qui paraîtra dans l'Annuaire 1925. Prière de faire ces communications au soussigné avant le 1° juillet 1925. Merci d'avance!

R. W. Huber, Zeltweg 9, Zurich.